

Formule 100% Plus

BASE DE REMBOURSEMENT : Tarif de responsabilité de la Sécurité Sociale	Régime de Sécurité Sociale	Vos remboursements
Honoraires médicaux		
Consultations, visites Infirmier, kinésithérapeute, podologue, orthophoniste...	70% 60%	30% 40%
Pharmacie		
Vignette orange	15%	65%
Vignette bleue	30%	70%
Vignette blanche	65%	35%
Examens : Laboratoire - Imagerie		
Analyses	60%	40%
Radiologie	70%	30%
Dentaire		
Soins	70%	30%
Prothèse acceptée par la Sécurité Sociale	70%	30% + 382 €/an ⁽¹⁾
Orthodontie	100%	280 €/an ⁽¹⁾
Optique		
Monture et verres	60%	230 € ⁽⁴⁾
Lentilles	60%	77 €/an ⁽¹⁾
Orthopédie - Prothèses		
Orthopédie	60%	40%+15 €/an ⁽³⁾
Prothèse auditive acceptée par la Sécurité Sociale	60%	40% + 229 €/an ⁽¹⁾
Prothèse mammaire acceptée par la Sécurité Sociale	100%	100 €/an ⁽¹⁾
Prothèse capillaire acceptée par la Sécurité Sociale	100%	100 €/an ⁽¹⁾
Hospitalisation		
Frais de séjour, honoraires chirurgie & médecine	80%	20%
Forfait journalier		
Montant de la prise en charge	Néant	20 €/j
Sont exclus les unités ou centres de soins de longue durée (art.174-6 du code de la Sécurité Sociale) et les établissements et les services qui accueillent des personnes âgées ou qui leur apportent à domicile une assistance dans les actes quotidiens de la vie, des prestations de soins ou une aide à l'insertion sociale (6° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles)		
Chambre particulière		
A l'hôpital, en cliniques médicales, médico-chirurgicales, maternité	Néant	40 €/j
Forfait accompagnement		
Enfant de – 12 ans adhérent à la Mutuelle	Néant	15 €/j
Adhérent handicapé mineur et/ou 3 ^{ème} catégorie	Néant	15 €/j
Adhérent de + 75 ans	Néant	15 €/j
Forfait télévision		
Non remboursé si inclus dans le prix de journée de la chambre	Néant	60 €/an ⁽¹⁾
Cure Thermale (Exclus les frais d'hébergement et de transport)		
Honoraires et soins	70%	30%
Forfait thermal	65%	35%
Transport		
Transport	65%	35%
Forfait de 24 € sur actes de plus de 120 €		
Forfait 24 €	Néant	24 €
Médecine douce		
Acupuncteur – Chiropracteur – Ostéopathe – Micro kinésithérapie - Réflexologie	Néant	10 €/consultation Max.2/an/bénéf.
Au 1/1/2018, les garanties respectent l'ensemble des règles des contrats responsables - Pas de prise en charge des franchises médicales, du forfait de 1 € sur les consultations et actes médicaux, des pénalités pour tout acte médical hors parcours de soins.		
(1) Dans la limite de la dépense engagée, forfait accordé par année civile.		
(2) Etablissements de traitement des voies respiratoires, Maisons de santé pour maladies nerveuses et mentales, Maisons d'enfants spécialisées, Etablissements climatiques de pneumologie pour enfants et adolescents, Aériums et préventoriums, Maisons de convalescence, Centres et établissements de réadaptation fonctionnelle et motrice, Centres de cure et de postcure pour alcooliques et toxicomanes.		
(3) Dans la limite de la dépense engagée, forfait accordé, par année civile, sur les bas, chaussettes, semelles, chaussures.		
(4) Forfait accordé par période de 2 ans pour l'acquisition d'un équipement composé de deux verres et d'une monture ou tous les ans pour les mineurs ou en cas de renouvellement de l'équipement justifié par une évolution de la vue. La prise en charge de la monture au sein de l'équipement est limitée à 150 €.		